



**Elisabeth Baume-Schneider**  
Ministre de l'éducation

## La «danse autopoïétique» comme rythme d'une vie familiale équilibrée

*«Nous naissons pour ainsi dire provisoirement quelque part, et c'est peu à peu que nous composons – en nous – le lieu de notre origine pour y naître – après coup – et chaque jour plus définitivement.»*

Rainer Maria Rilke

La famille garante de sécurité affective, de sécurité matérielle, la famille offrant des satisfactions dans des sphères aussi variées que celles de la vie intime, de l'éducation des enfants, de la carrière professionnelle, ou encore de la reconnaissance sociale... Bref une vie familiale harmonieuse, avec l'assurance de cheminer juste en matière de quête du Bonheur! Cette «vision bucolique» correspond peut-être à nos insatiables attentes en matière de bonheur familial. Toutefois, en balade dans les coulisses de la réalité quotidienne des trajectoires de vies familiales, cette vision idyllique se révèle être en décalage avec le vécu de nombreuses familles.

Certains, nostalgiques de l'univers des familles d'antan, estiment que la famille, hier encore pilier de notre société, éclate en miettes, est en crise. D'autres décrivent la famille comme une structure en mutation et s'intéressent à l'émergence de nouveaux modèles familiaux...

Une certitude: le nombre des familles dites recomposées augmente aujourd'hui de façon significative.

En consacrant son N° 3 «d'égal à égalE» au thème des familles recomposées, le Bureau de l'Egalité nous offre quelques regards croisés sur une facette de notre réalité sociale.

Je remercie volontiers celles et ceux qui s'expriment dans ces colonnes et contribuent ainsi à nourrir les questionnements, réflexions et pistes d'intervention en la matière.

De mon côté et en m'inspirant des écrits du Professeur Neuburger, je vous invite à une excursion du côté de l'Amérique Latine avec Umberto Maturana et Francesco Varela, biologistes chiliens réputés, en qualité de guides.

Leurs travaux de recherche s'intéressaient, dans les années 80, à la description de la vie des cellules. Ils précisaient ainsi la non-pertinence consistant à rechercher la vie en priorité dans les différents composants d'une cellule ou encore dans leur agencement particulier.

Leur passionnante réflexion ouvrait notamment sur des pistes de compréhension quant à la manière dont une cellule s'y prend pour préserver

sa différence, et ce tout en maintenant ses frontières suffisamment perméables en vue de favoriser les échanges nécessaires avec le milieu ambiant. Les deux biologistes proposaient une hypothèse prioritaire, soit :

- pour qu'il y ait vie, deux mondes d'éléments de type différent, repérable, doivent impérativement être en présence,
- leur interaction est une sorte de «danse» au cours de laquelle chaque monde, tout en restant soi-même, agit sur l'autre ou les autres mondes,
- le produit de cette interaction, dénommée «danse autopoïétique» est l'apparition de nouveaux éléments dans chacun des mondes.

En extrapolant, on peut s'intéresser aux différents types d'organisation familiale et aux familles dites recomposées ou pluricomposées en particulier. Il est dès lors possible d'imaginer que cette danse inventive, qui respecte la spécificité de chaque monde tout en l'enrichissant, s'exprime par le fait que la vie familiale résidera, comme pour une cellule, dans sa capacité à préserver son existence, sa différence tout en privilégiant des liens créatifs avec le milieu extérieur.

Concrètement, il pourra s'agir pour les protagonistes du nouveau couple, d'éviter de se comporter à l'égard des enfants comme s'ils arrivaient en terrain conquis. Dans un contexte complexe de nouvelle construction familiale, il s'avérera au contraire utile d'être conciliant, de laisser du temps au temps. La confiance acquise, le respect et le plaisir de vivre ensemble tisseront progressivement des liens familiaux, permettront l'élaboration de règles familiales à la hauteur des besoins, des attentes et des envies de chaque enfant et adulte concernés.

La plupart des familles vivent au mieux leur quotidien et coconstruisent des équilibres apaisants pour chacun de leurs membres. Les nouvelles organisations familiales peuvent ainsi dessiner d'indéniables espaces de liberté et d'égalité.

Elles peuvent toutefois également être lourdes de menace pour l'équilibre des individus et des enfants en particulier.

Je terminerai en évoquant le fait que si pour de nombreux enfants le nouveau projet de couple du parent avec lequel ils vivent peut être porteur d'un formidable élan d'espoir, pour d'autres il peut au contraire signifier être les otages de conflits de loyauté difficilement supportables, ou, au pire, être au centre de sordides scénarios dans lesquels leur place est balouée. Des vies d'enfants malmenés, négligés, blessés, fracassés dans leurs émotions nous sollicitent en fonction de notre contexte de vie ou d'intervention (relation de voisinage, rôle de professionnels, responsabilités en qualité d'autorités compétentes, etc.). Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour travailler avec les familles. En partant de leurs ressources, il est possible de les accompagner dans le façonnage de cet équilibre tant souhaité par chacune et chacun, en vue de leur restituer ou de leur proposer le bonheur de construire ensemble des souvenirs heureux...

## Editorial

# Sport : reflet de la société

*Il est plus difficile de désagréger un préjugé qu'un atome.*

Albert Einstein

**Elisabeth Baume-Schneider**

Ministre de l'Éducation



Mettre en lien le contexte sportif et la promotion de l'égalité entre femmes et hommes peut paraître quelque peu anodin.

Aborder la question de l'égalité confronte en effet à une déclinaison sans complaisance des discriminations auxquelles les femmes ont à faire face. Je pense ainsi en particulier aux inégalités salariales, aux difficultés pour articuler vie familiale et vie professionnelle, à la précarisation des emplois accessibles aux femmes, à l'accès difficile aux cursus de formation tout au long de la vie, aux violences domestiques, aux inégalités face aux assurances sociales, à l'absence d'assurance mater-

nité, à la difficile participation des femmes au processus de décisions ainsi qu'à leur sous-représentation dans les lieux dits de pouvoir, qu'il soit politique ou économique.

S'intéresser au domaine du sport se traduit par une immersion dans un monde où les requins nagent dans les mêmes eaux que les poissons rouges. Le sport est espace de liberté, monde d'émotions et de lâcher prise; il favorise une expression saine du corps, constitue un moyen appréciable de prévention en matière de santé et un facteur d'intégration sociale.

Mais le sport comporte aussi ses revers: devenir l'otage de la course à la réussite, le dopage, les contrats financiers indécents, le risque de descente aux enfers, l'isolement, la détresse physique et psychologique dont la mort est la signature la plus sordide...

Mener une réflexion sur la promotion de l'égalité dans le sport m'amène à formuler l'hypothèse que le monde sportif pourrait représenter un microcosme de la vie en société,

en quelque sorte une forme d'organisation sociale en miniature. En juin 2003, à l'initiative de Madame Genevière Fraisse, philosophe et directrice de recherche au CNRS et députée, le Parlement européen a adopté une résolution consacrée à la place des femmes dans le sport. Il est ainsi précisé que pour faire évoluer la disparité entre hommes et femmes dans le sport de haut niveau, ces dernières ont besoin de modèles. La garantie de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes implique l'égal accès au statut d'athlète de haut niveau, le respect des mêmes droits pour les revenus, les conditions d'encadrement et d'entraînement, le suivi médical, l'accès aux compétitions, la protection sociale, la formation et la réinsertion professionnelle, de même qu'un meilleur traitement médiatique. Le sport étant un lieu de pouvoir, la résolution propose encore des actions positives en vue d'une réelle présence des femmes dans l'encadrement sportif et la prise de décision.

En amont, pour ce qui a trait au sport populaire, je pense que même si cela paraît naturel, il est fondamental de veiller à promouvoir concrètement l'égalité entre femmes et hommes et surtout de veiller à ce que la pratique d'un sport demeure accessible financièrement et sur le plan organisationnel à tout un chacun.

Vous en conviendrez, il est aisé de dégager un certain parallélisme entre la résolution du Parlement européen et la situation des femmes dans la société. Un exemple concret est celui du langage qui est en quelque sorte le miroir de notre compréhension du monde, notre interprète. La vie quotidienne regorge de mots et expressions qui étiquettent les personnes.

Les commentaires sportifs sont souvent révélateurs à cet égard. Alors que les athlètes masculins sont habituellement décrits en fonction de leurs qualités sportives, pour les athlètes féminines, l'accent porte couramment sur l'apparence physique ainsi que sur des qualités non liées à la performance sportive. Une étude a montré que dans les médias apparaissent par exemple des termes tels que maussade, émotive, bien proportionnée, mignonne, charmante tandis que puissante, agile, talentueuse, gracieuse, vive, seraient appropriés.

Susciter la réflexion sur l'égalité entre femmes et hommes en matière sportive me paraît être une des manières intéressantes d'aborder les préjugés qui freinent l'évolution des mentalités, étant cependant bien entendu que chacun peut, dans une société qui nous impose des modèles de comportements pour répondre au stress qu'elle engendre, revendiquer son droit... à la paresse qui, selon Jules Renard «n'est pas inféconde mais un état auquel l'esprit doit peut-être ses plus fines trouvailles».

Cela dit, je remercie le Bureau de l'Égalité et les personnes qui ont pris la peine de se pencher sur la question de l'égalité dans le monde sportif. La mission d'information et de sensibilisation du Bureau de l'Égalité est essentielle. Elle invite à questionner l'identité de la femme et de l'homme bien plus qu'à les opposer de manière triviale. Je souhaite qu'elle favorise le passage de la prise en considération consensuelle des problèmes à une attitude plus déterminée de chacune et de chacun.

## Editorial

---

Elisabeth Baume-Schneider  
Ministre de l'éducation



# L'intégration: un lien social à cultiver

Dans un contexte de société plurielle définie notamment et depuis de nombreuses années par d'importants mouvements migratoires, la problématique de l'intégration est centrale.

Aborder la question de l'intégration invite naturellement à questionner la qualité des relations que nous entretenons avec les communautés étrangères.

Parler de relations, parler de liens, oblige à quitter les schémas réducteurs qui tendent à «catégoriser» certains problèmes en fonction du seul critère de l'origine ethnique ou de la nationalité. Il s'agit à chaque fois de prendre en considération des personnes qui, tout comme nous, participent à la vie de notre société avec la confiance et les possibilités diverses d'engagement liées à leurs itinéraires de vie respectifs.

A mes yeux, l'intégration n'est pas une fatalité ou encore une assimilation qui pourrait se résumer à échanger un passé contre un pré-

sent, à troquer une identité contre une autre. L'intégration est un processus bien plus complexe qui nécessite du temps.

Le Jura, tant au niveau institutionnel qu'au niveau de sa population, probablement parce qu'il a vécu dans un contexte de minorité et qu'il a expérimenté ce que représente l'enjeu d'une quête identitaire, est conscient de ses responsabilités en terme d'intégration des différentes communautés étrangères.

Pour donner du sens et de la crédibilité à une réputation d'ouverture, tous les apports sont positifs et je suis persuadée que les femmes ont un rôle déterminant à jouer sur le plan de la tolérance et de la solidarité.

Il est important d'entrer en relation avec les femmes migrantes et de veiller en particulier à ce qu'elles puissent accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Afin de favoriser leur compréhension des enjeux de notre société et de mettre en discussion nos attentes respectives, il est essentiel qu'elles maîtrisent le



français. En effet, pour lutter contre l'isolement social, pour permettre à leurs enfants d'être loyaux envers les valeurs partagées par leurs familles et celles de leurs nouveaux réseaux d'appartenance (école, clubs sportifs, vie de quartier, etc.), la barrière de la langue doit être abolie afin de faciliter la communication et l'élaboration du lien social.

Face à une situation économique difficile, les débats simplificateurs pour ne pas dire simplistes sont légion. Sans faire preuve d'angélisme par rapport à des situations de crise, il nous

appartient d'être garants d'apporter suffisamment de nuances et d'intelligence pour construire une société fondée sur des principes démocratiques de dialogue et de confiance et non d'insécurité, de peur ou d'exclusion.

La démarche du Bureau de l'égalité s'inscrit dans cette dynamique. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à alimenter la réflexion sur le thème de l'intégration, un fait de société qui nous interpelle et qui concerne chacune et chacun d'entre nous.



**«Le pays d'accueil n'est ni une page blanche ni une page achevée, c'est une page en train de s'écrire»**

**Amin Maalouf**

## Le mot de la Ministre

Elisabeth Boume-Schneider  
Ministre de l'Éducation



## De la nécessité de la solidarité pour lutter contre les inégalités salariales

Le principe de l'égalité entre femmes et hommes est inscrit dans de nombreux textes de référence. Tant la Charte des Nations Unies que la Convention européenne des droits de l'homme, ou encore la Constitution fédérale depuis 1981 et la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, consacrent l'égalité des sexes comme un droit fondamental de la personne humaine. Notre Constitution jurassienne et la Loi cantonale portant introduction à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes précisent également ce droit à la protection contre toute discrimination fondée sur le sexe. Il y aurait de quoi être rassuré...

Toutefois, différentes manifestations, comme par exemple la journée internationale de la femme, nous rappellent année après année, en date du 8 mars, et cela depuis bientôt un siècle (premières manifestations en 1909), que la sobriété du langage juridique contraste fortement avec les inégalités dissonantes et révoltantes auxquelles les femmes sont encore trop souvent confrontées.

J'observe que tout comme le droit de vote pour les femmes obtenu bien tardivement en 1971 ou encore l'assurance maternité enfin acceptée en 2004, la conquête de l'égalité salariale entre femmes et hommes s'avère longue et difficile.

Récemment, une enquête menée par le Professeur Flückiger a confirmé ce que,

malheureusement, nous pouvions pressentir. L'étude démontre que dans le Jura, comme ailleurs en Suisse et même de manière encore un peu plus marquée, des différences d'environ 20-25% sont aujourd'hui enregistrées entre les salaires masculins et les salaires féminins à compétences et profils équivalents. Pas de quoi être rassuré!

Force est de constater qu'en dix ans d'application, la Loi sur l'égalité n'aura pas débouché sur les progrès qu'on en attendait. De même, les actions fort judicieuses d'information et de sensibilisation menées par le Bureau de l'Égalité s'inscrivent dans une politique d'incitation et de responsabilisation des entreprises qui ne suffit malheureusement pas à modifier de manière déterminante les pratiques salariales dans le canton. A mes yeux, une loi cadre ne suffit pas et je souhaite qu'à l'occasion du bilan que l'Office fédéral de la justice tire des dix ans de mise en œuvre de la Loi sur l'égalité, une révision soit proposée.

Sur le plan cantonal, dans le cas bien précis des aides financières de l'État au titre du développement économique, le Parlement a récemment donné suite à une proposition du Gouvernement visant à préciser dans la loi le respect de la législation sur l'égalité homme-femme comme condition d'octroi. Cette pratique ne devrait pas être limitée aux entreprises bénéficiant d'une aide financière de l'État.

S'engager à supprimer les inégalités salariales pour une même profession et à valoriser le salaire des professions considérées comme typiquement féminines constitue un enjeu d'importance dont je suis consciente. Avec lucidité, on peut affirmer qu'assurer aux femmes respect, dignité et reconnaissance, leur donner accès à un revenu qui évite des situations de précarité en cas de séparation, leur verser un salaire décent qui permet de concilier vie familiale et professionnelle est un enjeu économique encore plus prépondérant.

On ne doit par ailleurs pas négliger que tant la rente AVS, le deuxième pilier ou encore la rente AI, sont liés au salaire assuré ; de ce fait, l'inégalité constatée dans le monde du travail se reporte dans le domaine des assurances sociales.

Si nous ne cédon pas à l'amertume ou au désenchantement et si nous sommes solidaires entre femmes et entre femmes et hommes, nous n'aurons pas à attendre encore dix ans pour que ce droit devienne réalité. Tout comme les filles et les femmes ont progressivement, à très juste titre, vu leurs possibilités de formation s'élargir, la question de l'égalité salariale s'imposera comme une option politique prioritaire.

Comme en témoigne ce numéro "d'égal à égalE", le Bureau de l'Egalité apporte sa contribution aux réflexions et actions relatives à cette importante question.

Je remercie toutes les personnes qui, par leur collaboration rédactionnelle, ont en l'occurrence exprimé leur perception du bilan et des perspectives des dix ans de la Loi sur l'égalité.